



PROCES VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 novembre 2023

L'an deux mil vingt - trois, le vingt – huit novembre, à 18 heures 30, le conseil municipal de CORNIL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal FOUCHÉ, maire.

Étaient présents :

Mesdames, Éliette BESSE, Jeanine CARPENTIER, Joëlle CHARISSOU, Laëtitia GUINDRE, Irène SERVIERES, Messieurs Pascal FOUCHÉ, Pierre CHASSAING, Michel ESCURE, Denis LAJOINIE, Patrice MARTINIE, José MOREIRA.

Étaient absents excusés :

Monsieur Marceau BOURDARIAS qui a donné procuration à Monsieur Michel ESCURE.
Mesdames Marion PATIENT et Marie-Pierre PERRIER.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle CHARISSOU.

Approbation du procès-verbal du 02 octobre 2023

Le compte rendu du conseil municipal du 02 octobre 2023 a été **approuvé à l'unanimité**.

Délibération n° 2023-39 : décision modificative n°2-budget principal

Éliette BESSE informe le conseil municipal que la somme de 8600 euros, octroyée par l'État au titre du filet de sécurité pour faire face à l'inflation, doit être remboursée. Seules les collectivités en grande difficulté financière ont pu la conserver.

Des recettes non attendues (coupe de bois et taxes additionnelles sur droits de mutation) serviront à abonder le chapitre personnel et filet de sécurité.

Approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2023-40 : tarifs 2024 : location salle polyvalente, location de matériel communal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs de location de la salle polyvalente « Marie-Aimée Marpillat » et du matériel communal, ainsi qu'il suit :

- | | |
|---|----------|
| ➤ Location salle polyvalente (seule)
1 jour – (hors week-end) | 50,00€. |
| ➤ Location salle polyvalente (seule) – 2 jours | 100,00€. |
| ➤ Location salle polyvalente (seule) -ext-
1 jour – (hors week-end) | 150,00€. |
| ➤ Location salle polyvalente (seule) -ext- 2 jrs | 250,00€. |
| ➤ Office (par jour) | 40,00€. |
| ➤ Chauffage (par jour) | 50,00€. |

➤ Location du matériel « Table » - (2 jours)	1,00 €.
➤ Location du matériel « Table » - (1 semaine)	3,00 €.
➤ Location du matériel « Chaise » - (2 jours)	0,50 €.
➤ Location du matériel « Chaise » - (1 semaine)	1,50 €.

Ces tarifs prendront effet au 1^{er} janvier 2024.

Approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2023-41 : tarifs location salle de Poumeyrol

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs de location de la salle « Joël Dautier » de Poumeyrol, ainsi qu'il suit :

➤ Location salle de « Poumeyrol » Hiver - (2 jours)	90,00 €
➤ Location salle de « Poumeyrol » Hiver - (1 semaine)	250,00 €
➤ Location salle de « Poumeyrol » Été - (2 jours)	50,00 €
➤ Location salle de « Poumeyrol » Été - (1 semaine)	120,00 €
➤ Location salle de « Poumeyrol », Extérieur - (2 jours)	180,00 €
➤ Location salle de « Poumeyrol », Extérieur - (1 semaine)	500,00 €

Ces tarifs prendront effet au 1^{er} janvier 2024.

Approuvé à l'unanimité.

Délibération n°2023-42 : tarifs scolaires 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter les tarifs de la cantine scolaire, ainsi qu'il suit :

➤ Cantine scolaire, repas enfant :	2,40 €.
➤ Cantine scolaire, repas instituteur :	6,50 €.

Les tarifs de la garderie sont complétés comme suit :

➤ Garderie de moins d'une heure :	1,35 €.
➤ Garderie de plus d'une heure :	2,60 €.
➤ Garderie de plus de 2 heures 30 :	3,85 €.
➤ Garderie du mercredi (matinée)	8,00 €.
➤ Garderie du mercredi (matinée) – Ext -	12,00 €.

Ces tarifs prendront effet au 1^{er} janvier 2024.

Approuvé à l'unanimité.

Tarifs 2024 : concession de cimetière, columbarium, cavurne, jardin du souvenir

Délibération non prise.

Délibération n°2023-44 : loyer 2024 du salon de coiffure

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir le loyer du salon de coiffure pour 2024, à 190,00€ mensuels, à compter de la date de révision annuelle.
Ledit loyer reste révisable selon les termes du bail locatif.

Approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2023-45 : loyer 2024 appartement de Poumeyrol

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter le loyer de l'appartement de Poumeyrol en 2024. Il restera donc à 207,50€ mensuels, à la date de révision annuelle.
Ledit loyer reste révisable selon les termes du bail locatif.

Approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2023-46 : mise à jour du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel) - IFSE et CIA, par suite de promotion interne d'un agent

Le maire rappelle à l'assemblée la nécessité de mettre à jour le régime indemnitaire pour les agents communaux : il est nécessaire définir les plafonds annuels de l'IFSE et du CIA pour le cadre d'emploi des attachés territoriaux, à la suite de la promotion interne d'un agent communal.

Approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2023-47 : renouvellement du contrat d'assurance statutaire du personnel : appel de cotisation

Le maire expose au conseil municipal que, le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Considérant le contenu des propositions, le maire propose de retenir le contrat de la C.N.P. et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2024, pour une durée d'un an.

Approuvé à l'unanimité.

Délibération n°2023-48 : approbation du plan de gestion de la forêt communale de l'ONF

Monsieur le maire présente à l'assemblée le projet d'aménagement forestier des forêts sectionales et communales de CORNIL, établi par l'Office National des Forêts – Agence Régionale de Limoges pour la période 2024-2038, sur lequel il convient de se prononcer.

Approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2023-49 : modification de la dénomination et numérotation des voies de la commune

Pour plus de visibilité, une voie nouvelle est à créer sur le territoire de Cornil. Il est nécessaire d'actualiser la délibération n° 2019/24 du 1^{er} juillet 2019, et d'entériner la voie nouvelle suivante :

- **Route de Cleyrat**
Moulin de Murat-Bas

Approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

- **Point sur la prise en charge des colis, chèques et repas des aînés par le CCAS**

Repas : 1999,86 €

Colis : 1181,80 €

Chèques : 1460 €

- **Foot5**

Il reste à faire l'enrobé, le revêtement et l'éclairage.

- **Voirie**

Le programme communal prévu est terminé.

- **Circulation dans le bourg**

Le département propose :

- De tester un rétrécissement de la chaussée avant la pharmacie,
- Une zone 30 km/h dans le bourg,
- Une zone 20 km/h autour du restaurant Le Bercop.

- **Bords de Corrèze**

Une réunion est prévue le 15 décembre 2023 prochain avec l'office de tourisme, l'Agglo, le département et la commune afin de se positionner sur la problématique de la déviation de la RD 1089.

- **Salle polyvalente**

Une réflexion est en cours pour rénover la salle polyvalente. Corrèze Ingénierie doit nous fournir début décembre 2023 un document d'aide à la décision.

- **Chaudière école**

Une étude est en cours pour changer de mode de chauffage.

- **Éclairage public**

113 points lumineux sont à passer en LED. Le coût estimé pour la commune est de 17 000 €.

Le gain d'énergie serait de 58%.

- **Borne électrique**

En cours d'installation sur la place de la mairie. Elle permettra de recharger jusqu'à 2 voitures simultanément.

- **Mise en place ZAEnR**

Consultation publique terminée aujourd'hui. 17 personnes se sont manifestées.

- **Recensement 2024**

2 agents recenseurs sont à désigner pour la collecte de janvier à février 2024.

- **Point sur le personnel**

Une prime pouvoir d'achat est attribuée d'office pour la fonction publique d'état et hospitalière. Pour la fonction publique territoriale, cette prime est soumise à l'approbation du conseil municipal.

La séance est levée à 20 h 30.

Le maire,




Pascal FOUCHÉ

La secrétaire de séance,

Joëlle CHARISSOU

